



Fédération Syndicale Unitaire

Aveyron

8, rue de Vienne

12000 Rodez

Déclaration CTSD – 4 septembre 2019

Madame la Directrice académique,

Ce traditionnel comité technique spécial départemental de rentrée a vocation à répondre aux nécessités d'ajustements de rentrée. Mais cette année il revêt forcément une dimension particulière compte-tenu d'un certain nombre d'annonces ministérielles et de mise en œuvre de mesures nouvelles dont certaines ont été d'ailleurs contestées.

La loi fixe maintenant à trois ans l'obligation d'instruction alors que cette instruction était, dans les faits, déjà effective pour la quasi-totalité des élèves. Nous tenons à rappeler que si le principe de cette scolarisation précoce s'inscrit dans nos demandes, ce texte ne permet aucune amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et ne prévoit aucun moyen nécessaire à cette scolarisation. Il conduit même à des effets pervers puisqu'il occasionne des dégradations dans l'encadrement dans certains cas. Ainsi, on constate une tendance à des organisations pédagogiques conduisant à la multiplication de situation de classes de maternelle aux alentours de 30 élèves dans notre département.

De telles conditions d'accueil sont bien éloignées, pour nous, des conditions d'apprentissage qui permettent l'épanouissement et la réussite du plus grand nombre, et contrastent avec la priorité sur la maternelle affirmée dans les documents de rentrée.

En parallèle, depuis quelques années, la scolarisation précoce reconnue comme un facteur important dans la réduction des inégalités n'a en fait cessé de diminuer. La mesure d'extension de l'instruction obligatoire à trois ans, promue par le gouvernement a en effet signifié dans le même temps le rejet de la scolarisation précoce hors des priorités ministérielles : aucune référence à ce dispositif dans le dossier de presse de rentrée 2018 du ministère, ni dans la circulaire de rentrée 2019, pourtant largement consacrée à l'école maternelle.

Cette scolarisation précoce est rendue quasi impossible dans notre département, de nombreuses classes rurales multi niveaux se retrouvant avec des effectifs très chargés depuis les dernières cartes scolaires et dans l'impossibilité d'accueillir les 2 ans qui partent très souvent dans les écoles privées ou en scolarisation à domicile.

La loi sur l'obligation d'instruction à 3 ans n'a donc pas de sens sans la prise en compte des 2 ans dans les effectifs comme le demande le SNUipp-FSU depuis de nombreuses années. Ces élèves dont une majorité auront 3 ans durant l'année scolaire, seront maintenant en obligation scolaire.

Une autre évolution liée aux annonces ministérielles est celle liée au dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ : le dispositif s'est poursuivi à la rentrée 2019. Si cette

baisse des effectifs favorise de meilleures conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves, elle se fait toujours avec des moyens insuffisants et là aussi au détriment des autres classes. En l'absence de dotation suffisante, les postes sont pris ailleurs. Ce sont les maternelles, les « Plus de maîtres » et le rural qui ont été lourdement impactés.

Le SNUipp-FSU regrette particulièrement que le cadre imposé des dédoublements ait détricoté tout le travail mené par les équipes pédagogiques autour du « Plus de maîtres que de classes » sans prendre le temps d'évaluer cette organisation. Ce dispositif avait pourtant généré réflexions, ajustements, travail collectif. Il permettait d'avoir un regard croisé sur les élèves et ainsi de faire évoluer les pratiques. Il a été jugé prometteur à la fois par les équipes mais aussi par les travaux de la recherche en éducation.

Si la baisse des effectifs par classe est indiscutablement un élément de la réussite des élèves, alors elle doit s'appliquer dans toutes les classes pour améliorer les conditions d'apprentissage et favoriser ainsi la réussite des élèves sur l'ensemble de leur scolarité. En avril dernier, le président a annoncé une nouvelle mesure : pas plus de 24 élèves en GS, CP et CE1 sur tout le territoire. Cela nécessite, selon le ministère, l'ouverture de 3 à 5000 classes supplémentaires. Des moyens spécifiques largement plus conséquents devront abonder cette mesure si on ne veut pas en rester à des effets d'annonce ou faire peser cette mesure sur les autres classes en augmentant mécaniquement leurs effectifs. Pour le SNUipp-FSU, entre 9000 et 11500 postes sont nécessaires pour à la fois dédoubler les classes de GS de l'éducation prioritaire et limiter les classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves hors éducation prioritaire.

Notre gouvernement fait une grande communication sur l'effet positif des effectifs allégés dans les classes, il est temps qu'il se donne les moyens de ses ambitions.

Cette ambition ne peut se faire pour la FSU aux dépens du second degré. Notre nouveau recteur a déclaré, il y a peu, dans sa conférence de presse de rentrée : « Pour cette rentrée, notre choix a été celui du rééquilibrage, du second vers le premier degré. Nous faisons en sorte de concentrer une part d'effort importante pour les élèves du premier degré. »

Ce mécanisme conduit, à l'échelle de notre département comme à l'échelle académique, la poursuite de la dégradation des taux d'encadrement dans notre département : petit à petit, le nombre d'élèves moyen / division augmente. Nous ne pouvons nous satisfaire pour notre part de seuils officiels de 30 élèves en collège et de 36 en lycée. Même s'ils ne sont pas toujours atteints, ils restent une référence dans la gestion des moyens et une telle référence n'est aucunement compatible avec des conditions d'enseignement et de travail favorables. Quand les enseignants et les parents d'élèves se mobilisent et interpellent sur des situations, c'est qu'ils savent sur le terrain ce qu'implique une hausse d'effectif, notamment dans le contexte de la priorité donnée à l'inclusion.

Cette rentrée est par ailleurs celle de la mise en œuvre de la réforme du lycée : nous n'en dirons pas plus aujourd'hui compte-tenu de l'ordre du jour consacré au premier degré mais nous y reviendrons dans le cadre du prochain CDEN.